

Programme de formation

CCP3 du Titre ADVF : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Cette formation permettra d'acquérir le troisième bloc du titre professionnel ADVF (Assistant de Vie aux Familles). Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).

Durée: 112.00 heures (16.00 jours)

Profils des stagiaires

- Tout public
- Pour les 16 - 29 ans : sous contrat d'apprentissage

Prérequis

- Aucun

Accessibilité

- Démarrage de la prochaine session ADVF (rentrée pour les CCP1, CCP2 et CCP3) : 20 novembre 2023

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est variable selon le lieu de la formation, nous invitons les personnes à nous contacter pour tout besoin lié à une situation de handicap.

Pour s'inscrire à une formation en alternance, contacter Annabelle par téléphone au 03.83.54.63.67 ou a.ruerre@institutdeformationpratique.fr

Vous serez invité(e) à un entretien individuel et recevrez par mail le lien de préinscription.

A réception de votre pré-inscription et lors de l'entretien individuel, vous serez informé(e) sur les modalités d'organisation (titre ou diplôme, durée, contenus, employeurs, contrat).

L'inscription prend effet dès signature d'un contrat en alternance.

Contrats d'apprentissage : le contrat peut être signé jusqu'à 3 mois après le démarrage de la formation.

Contrats de professionnalisation : le contrat doit être signé au plus tard le jour de la rentrée. Toute demande de dérogation sur ce point doit être étudiée au préalable avec l'OPCO concerné.

Objectifs pédagogiques

- Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant
- Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Contenu de la formation

- Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant
 - Afin de construire une relation professionnelle, se présenter au parent et à l'enfant. Ecouter le parent et prendre connaissance de ses attentes, ses besoins et des habitudes familiales afin d'optimiser la qualité de l'intervention. Reformuler et demander des précisions, si nécessaire. Recueillir les besoins spécifiques de l'enfant.

- Définir avec le parent l'organisation de l'intervention en fonction du nombre d'enfants, de leurs besoins spécifiques et des activités programmées. Prévoir avec le parent toutes les autorisations nécessaires à l'intervention. En fin d'intervention, transmettre les informations au parent ou aux interlocuteurs concernés selon les modalités prévues.
- Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant
 - Veiller sur l'enfant tout au long de l'intervention. Expliquer les risques à l'enfant dans un langage et avec des gestes adaptés à ses capacités de compréhension. Prendre soin de la santé et de la sécurité de l'enfant en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Rester attentif à l'état de l'enfant et prévenir le parent en cas d'observation inhabituelle. En cas de maladie, communiquer avec lui avec des paroles et des gestes adaptés afin de le réconforter et le consoler.
 - Reconnaître les signes traduisant une situation d'urgence nécessitant d'appliquer immédiatement des gestes de premiers secours ou de passer le relais. Protéger l'enfant, alerter le service d'urgence et prévenir le parent. Suivre les instructions des services d'urgence et appliquer les gestes de premiers secours selon les instructions.
 - Veiller à sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Prévenir le supérieur hiérarchique ou les interlocuteurs désignés.
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités
 - Dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des principes éducatifs du parent, repérer des situations propices aux apprentissages de base. Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui dans un langage adapté.
 - Dans le respect des consignes parentales, choisir des jeux et des activités adaptées à l'âge, aux intérêts de l'enfant et à ses capacités. Respecter le rythme de l'enfant et l'encourager dans ses apprentissages afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.
 - Tout au long de l'intervention prendre soin de sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention et toute observation inhabituelle au parent ou aux interlocuteurs concernés.
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas
 - Dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des principes éducatifs du parent, appliquer les gestes techniques lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant afin de respecter ses besoins fondamentaux et d'assurer son confort. Selon l'âge, les acquis et le rythme de l'enfant, contribuer à son autonomie et adapter sa participation en tenant compte de sa singularité.
 - Associer l'enfant à sa toilette, à son habillage et à ses repas en fonction de son âge, de ses intérêts, de ses capacités et des choix éducatifs du parent. Lors des levers et les couchers, respecter les rituels instaurés par le parent. Lors de la toilette, de l'habillage et des repas, écouter l'enfant et dialoguer avec lui dans un langage adapté. Adopter une posture professionnelle bienveillante.
 - Préparer les repas selon les consignes du parent. Aider l'enfant à manger selon ses besoins. Tout au long de l'intervention prendre soin de la santé et de la sécurité de l'enfant. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention et toute observation inhabituelle au parent ou aux interlocuteurs concernés.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs professionnels expérimentés sur le secteur de l'enfance et petite enfance plus particulièrement sur ces thématiques

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Supports vidéos
- Echanges
- Mise à disposition de matériel informatique
- Petit matériel (pochettes à rabat; bloc note; stylos;)
- Blouse professionnelle et gants fournis
- Manuel ADVF fourni
- Mannequin pédagogique; combinaison de vieillissement; plateau technique ; matériel de manutention; matériel petite enfance

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.

- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités de certification

Résultats attendus à l'issue de la formation

A l'issue de la formation les stagiaires auront la possibilité de se présenter à la session d'examen du CCP3 du Titre ADVF dans notre centre. En cas d'échec le stagiaire a la possibilité de repasser le CCP 3 dès la prochaine session d'examen si il le souhaite (tant que le référentiel en cours n'a pas changé). Une fois le CCP validé le stagiaire le conserve acquis à vie

CCP3 du Titre ADVF - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile
RNCP37715BC03

Modalités d'obtention

Délivrance d'une attestation de présence par l'IFP et délivrance du certificat (CCP) par la DREETS.

EXAMENS : Mise en situation professionnelle : 00 h 20 min

Le candidat tire au sort un sujet. Il se présente auprès d'un parent et définit avec lui le cadre de son intervention.

▪ Entretien technique : 00 h 25 min

Le jury questionne le candidat à partir d'un guide d'entretien et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 45 min

Détails sur la certification

- Suivre les deux autres modules de formation pour obtenir les deux autres CCP afin de valider le Titre ADVF complet.

Nom du titre visé : CCP3 du Titre professionnel d'Assistant de vie aux Familles (ADVF)

Code RNCP : RNCP37715

Nom du certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date de certification 05/07/23

Débouchés :

- Garde d'enfants à domicile;

Suite de parcours possible :

- CAP AEPE "Accompagnant Educatif Petite Enfance";

Equivalences et passerelles du titre et des blocs: vous trouverez ces informations dans le tableau issu du journal officiel dans la fiche programme téléchargeable, pour toute question relative aux équivalences n'hésitez pas à nous contacter ou sur le site:

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Si vous souhaitez en savoir plus sur les formations professionnelles en apprentissage :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Indicateurs de résultats

La formation vous a permis d'améliorer sensiblement vos pratiques professionnelles : 9.4/10

Les objectifs sous semblent-ils atteints : 7.5/10

Résultats de la session d'examens 2022 sur le CCP3 : 9 CCP validés / 12 au total (taux d'obtention 75%)

Tarif de la formation *formation prise en charge par la mesure apprentissage; autres financements possibles: conseil régional; Pôle Emploi; CPF...*

- Titre ADVF : 8 535€ net de taxe frais d'examens inclus comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

- CCP1 uniquement : 2660.00 € net de taxe frais d'examens inclus, comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

- CCP2 uniquement : 4800€ net de taxe frais d'examens inclus, comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

- CCP3 uniquement : 2 390€ net de taxe frais d'examens inclus, comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

Contact :

Annabelle RUERRE

a.ruerre@institutdeformationpratique.fr

06.44.81.34.70